



PRÉFET D'ILLE- ET-VILAINE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 7 juillet 2023

COMMERCE

Ouverture exceptionnelle des commerces non alimentaires le dimanche 9 juillet 2023 en Ille-et-Vilaine

Les violences urbaines des derniers jours ont causé des dommages aux commerces. Dans ce contexte, le préfet d'Ille-et-Vilaine, Emmanuel Berthier, a pris un arrêté permettant aux commerces non alimentaires d'ouvrir exceptionnellement le dimanche 9 juillet 2023.

De nombreux commerces, de tous types, en centre-ville, en zone commerciale ou en centre commercial, ont été touchés par les violences urbaines, avec des dommages d'une intensité variable, qu'ils soient. Ces événements ont pu dissuader les clients d'effectuer leurs achats. Les commerces ont en conséquence subi une baisse d'activité et de chiffre d'affaires.

Aussi, par arrêté, le préfet autorise-t-il, à titre exceptionnel, les commerces non alimentaires d'Ille-et-Vilaine à déroger au repos dominical et à faire travailler les salariés volontaires, le dimanche 9 juillet 2023.

Annexe

Arrêté du 7 juillet 2023 portant dérogation au repos dominical dans les commerces de détail dans le cadre de l'article L.3132-20 du code du trava

Contact presse

**Service du cabinet
Pôle communication interministérielle**

Tél : 02 21 86 20 71
Mél : pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr

Astreinte communication interministérielle
En semaine à partir de 18h et le week-end

Tél : 06 79 78 73 41
Mél : pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr